

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF DU 29 AOUT 2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Décision n° 20-2023 Date de convocation : 22/08/2023 Lieu de la séance : SAVENAY Date de la séance : 29/08/2023
Présents : Messieurs : R. NICOLEAU, M. MEZARD, D. GUILLE, M. GUILLARD, P. MARTIN, A. LE BORGNE Mesdames : V. GAUTIER, C. TRAMIER	Nombre de membres en exercice : 11 Quorum = 6 Nombre de conseillers présents : 8 Procurations : 2 Absent : 1 Nombre de votants : 10
Absents excusés : JP. BLANC pouvoir à R. NICOLEAU M. LEJEUNE pouvoir à V. GAUTIER	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. GUILLARD Rapporteur : M. MÉZARD
Absents excusés : JL. THAUVIN	

**ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°14-2023
CESSION DU LOT 9A
PARC D'ACTIVITES PORTE ESTUAIRE - CAMPBON
A LA SOCIETE UNIV'R BOIS**

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire et sa délibération n°3 du 16/07/2020 « DÉLÉGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU »,

Vu l'avis du Domaine en date du 19 juin 2023,

CONCLUSION

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ❖ D'AUTORISER la signature de l'acte de vente du lot 9a, extrait de la parcelle YI 213, représentant une superficie globale estimée à 1 734 m² au profit de la société UNIV'R BOIS, représentée par Messieurs Pierre-Yves PERRAUD et

Valentin MAHE, co-gérants, immatriculée sous le n° SIREN 828088799, dont le siège social est à PONTCHATEAU (44160) 18, rue Gustave Eiffel, ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer. Ce terrain est destiné à la construction d'un bâtiment professionnel, d'une surface d'environ 440 m² en clos/couvert composé d'un atelier, un espace de stockage et un espace de bureaux dédiés principalement à la réalisation de charpente traditionnelle, de bâtiments à ossature bois et de menuiserie pour l'aménagement extérieur et intérieur.

- ❖ DE FIXER le prix de vente de ce terrain à 42.00 € le m² HT (QUARANTE-DEUX EUROS) auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge.

Ce qui représente un prix total de :

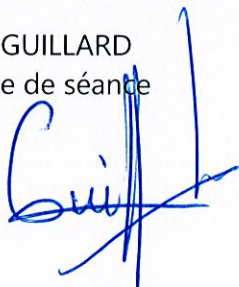
Montant estimé H.T. à : 1 734 m ² x 42.00 €	72 828.00 €
TVA sur marge estimée à : 1 734 m ² x 7.06 €	12 242.04 €
MONTANT TOTAL T.T.C. :	85 070,04 €

En toutes lettres TTC : **QUATRE-VINGT-CINQ MILLE SOIXANTE-DIX EUROS et quatre centimes.**

- ❖ DE CONFIER la rédaction de la promesse de vente à venir puis de l'acte authentique à l'étude Julien THOMAS, 9 rue de Bretagne à CAMPBON (44750).
- ❖ D'AUTORISER le Vice-Président en charge du développement économique ou le Président à signer l'acte de vente et l'ensemble des pièces pour la cession de la parcelle et l'autoriser à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait à Savenay, le 29 août 2023

Michel GUILLARD
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 05 SEPT 2023
ET MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES : 05 SEPT 2023
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU